

Montréal, le 26 janvier 2024

**Par dépôt électronique (SDÉ)
et par courriel**

M^e Philippe Thibodeau
Énergir, s.e.c.
Affaires juridiques et contractuelles
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

M^e Franklin Gertler
Franklin Gertler étude légale
Aldred Building
507 Place d'Armes, bureau 1701
Montréal (Québec) H2Y 2W8

M^e Hadrien Burlone
Franklin Gertler étude légale
Aldred Building
507 Place d'Armes, bureau 1701
Montréal (Québec H2Y 2W8

M. Nazim Sebaa
Vice-Président, ACIG
851 Industrial Avenue
B.O. 30
Ottawa (Ontario) K1G 4L3

OBJET : Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant le raccordement d'un nouveau site d'injection de GSR et la réhabilitation d'une conduite à Sainte-Sophie (Dossier R-4244-2023)

Chers confrères, cher monsieur,

Des erreurs d'écriture se sont glissées dans notre correspondance d'hier 25 janvier 2024 déposée dans le dossier mentionné en objet et transmise par courriel.

Tel qu'indiqué, la Régie de l'énergie (la Régie) a reçu une demande de Les Entreprises Rolland Inc (le demandeur) intitulée « *Demande incidente d'ordonnance suivant l'article 34 L.R.É. et de modification du mode procédural de traitement du dossier* ». Cette demande est jointe à nouveau à la présente pour votre convenance.

Tel que mentionné à notre lettre d'hier, le demandeur requiert la tenue d'une audience de vive voix pour la présentation de sa demande.

La Régie corrige l'invitation incluse à sa lettre du 25 janvier 2024, afin de confirmer qu'elle **convoque** le demandeur et Énergir, à l'audience qui aura lieu en mode hybride le **1^{er} février 2024 à compter de 9 h 30**.

Elle demande à Énergir de s'assurer que Waste Management Québec inc. (WM) soit informée de la tenue de cette audience et de lui confirmer cette notification.

La Régie **invite** par ailleurs WM, le ROEE et l'ACIG à l'informer, **au plus tard le 30 janvier 2024**, s'ils entendent participer à cette audience. Elle demande également aux destinataires de la présente lettre qui souhaitent y participer de lui indiquer, dans le même délai, si elles participeront en mode virtuel ou en présentiel dans la Salle Cornelius Krieghoff des nouveaux locaux de la Régie.

Nous joignons le lien Teams pour ceux qui auront indiqué leur volonté de participer en mode virtuel et vous demandons de vous joindre à l'audience à compter de 9h30 pour vous assurer du bon fonctionnement de vos appareils : [Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

Considérant la demande de Les Entreprises Rolland inc, **la Régie reporte à une date qui sera fixée ultérieurement le dépôt de commentaires des personnes intéressées sur la demande réglementaire d'Énergir.**

En terminant, la Régie précise que les pièces accompagnant la demande n'apparaissent pour l'instant pas sur son site internet (nous travaillons à régler ce problème), mais elles sont disponibles au SDÉ. Par ailleurs, la Régie verra à transmettre aux personnes qui lui en ont fait ou feront la demande à la soussignée, les documents provenant de dossiers antérieurs à 2011 et qui ne sont pas disponible sur son site internet.

Veillez agréer, chers confrères, cher monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.